

COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 30/10/2020 :

Nous entrons donc dans une nouvelle phase de « confinement » où après les annonces gouvernementales faites par le Président de la République et leurs modalités de mise en œuvre faites par le 1^{er} Ministre, la Direction a convié les organisations syndicales à une audioconférence ce vendredi après-midi afin de présenter sa déclinaison à la DDFiP 77.

Se basant sur les discours du Président de la République, la Direction a rappelé que, dans sa mise en œuvre, ce nouveau « confinement » doit permettre de préserver l'économie. Les missions de service public doivent donc être maintenues. Le Plan de Continuité d'Activité n'est pas activé pour le moment, nos missions doivent donc être intégralement réalisées tout en les adaptant au contexte sanitaire.

- **Attestations de circulation :**

Le Premier Ministre a annoncé que nos cartes de fonctionnaire ou nos commissions d'emploi sont suffisantes pour nous rendre sur notre lieu de travail. Néanmoins, la Direction a fait suivre à l'ensemble des chef·fes de service une attestation à remplir et à diffuser à tous les agent·es.

- **Le télétravail :**

« À compter de vendredi 30 octobre, les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine » [circulaire du 29 octobre 2020](#) relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'État dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Pour notre Direction, le travail est la règle, tous les agent·es ne peuvent pas être en télétravail (faute de moyens ou à cause des missions exercées), mais l'objectif reste le déploiement du télétravail sur 5 jours.

Suite à la suspension du décret du 29 août 2020, **Solidaires Finances Publiques 77** a une nouvelle fois demandé à ce que les agent·es fragiles soient 5 jours en télétravail comme l'indique la réglementation (nous avons vu notre demande refusée lors de l'audioconférence du 22/10/2020, la Direction avait décidé de continuer l'application de ce décret déjà suspendu). Aujourd'hui, la Direction nous indique, que cela est possible mais ce n'est pas automatique notamment si leurs missions ne sont pas toutes réalisables en télétravail. Elle va tout de même contacter les personnes fragiles afin de connaître leur position à savoir continuer à alterner présentiel-télétravail ou 100 % télétravail.

Pour la Direction le télétravail sur 5 jours doit être une volonté de l'agent·e, mais il ne doit pas présenter de contraintes liées à des nécessités de service (par exemple l'accueil téléphonique, physique...).

Pour la Direction, d'ici 15 jours, 1 agent·e sur 2 sera équipé pour le télétravail.

Elle nous fait part de la possibilité de mise en place d'aménagements d'horaires afin de limiter les croisements au bureau, des collègues peuvent arriver plus tôt et repartir plus tôt alors que d'autres arrivent plus tard donc repartent plus tard... Ce seront les chef·fes de services qui mettront en place ce dispositif. Contrairement au 1^{er} confinement, il n'y aura pas de mise en place de crédits ou allègements d'horaires.

- **Le matériel informatique :**

L'intégralité du parc d'ordinateurs portables a été déployé, soit 519 PC portables (160 agent·es « nomades » et 359 agent·es en télétravail). Le taux de télétravailleur·euses sur les 5 derniers jours est de 26 % avec un taux d'équipement à 40 % (agent·es « nomades » inclus).

Faute de matériel et avec des livraisons au compte-gouttes, la Direction va déployer les « Tiny » auprès des agent·es volontaires en les informant des contraintes techniques. Ce sont 200 « Tiny » qui peuvent être déployés. Pour le moment, la Direction ne dispose que de 90 écrans. Un questionnaire va être envoyé

aux chef·fes de service afin de faire remonter les besoins en équipement télétravail « Tiny ». Ce recensement doit aussi prendre en compte les besoins de clavier, souris et écran.

Trente PC portables vont également être configurés pour un usage en multi-sessions afin de les partager entre agent·es.

Pour mémoire, lors de l'audioconférence du 22/10/2020, **Solidaires Finances Publiques 77** avait déjà demandé le déploiement des « Tiny » ainsi que le partage des PC portables puisque d'autres Directions d'Île-de-France l'effectuaient déjà. Pour notre Direction cette option n'était soit pas possible ou techniquement difficile à mettre en place (notamment avec l'utilisation de la messagerie pour les ordinateurs partagés).

- **Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) :**

Pour la Direction, on ne doit plus être confronté aux ASA puisqu'il existe la possibilité de recours au télétravail.

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé quelle serait la position d'un·e agent·e si l'école ou la crèche était fermée. Dans ce cas effectivement, l'agent·e pourra bénéficier d'ASA sur justificatif de fermeture de l'établissement et s'il n'est pas équipé pour télétravailler.

- **Accueil du public :**

L'accueil restera ouvert.

La présence de vigiles sur les sites est conservée d'autant plus avec le plan vigipirate « urgence attentat ».

Pour la Direction, l'accueil doit se dérouler dans les mêmes conditions qu'actuellement mais celui-ci va se tarir du fait de la situation de confinement et des attestations de déplacement dérogatoires pas très explicites sur le sujet.

Les situations exposées par la Direction :

- s'il y a peu de public (2-3 personnes) on les reçoit sans rendez-vous, il existe également la possibilité de mettre des plages de rendez-vous le matin.
- s'il y a trop de public, le vigile prendra les coordonnées des usager·ères dans le but d'un rendez-vous téléphonique ou présentiel.

Les chef·fes de service ont toute possibilité pour s'organiser au mieux, ce sont eux·elles qui géreront les plages de rendez-vous ouvertes. Il convient tout de même de privilégier l'accueil sur rendez-vous.

- **Le contrôle fiscal :**

Solidaires Finances Publiques 77 a demandé quelle était la situation du contrôle fiscal, les collègues de PCR, de brigades de vérifications, par exemple, doivent-il·elles continuer d'effectuer des contrôles ?

Pour la Direction, les missions continuent, le contrôle fiscal est une activité importante et elle doit continuer, tout en s'adaptant à la période. Il faut éviter d'intervenir dans des entreprises ayant connu des difficultés liées à la crise.

Il faut rester présent sur la fraude fiscale.

- **La restauration :**

Les restaurants administratifs et cantines resteront ouverts, cela dépendra tout de même des prestataires au vu du nombre de rationnaires.

En cas de fermeture, il est prévu la prise en charge des frais de repas comme pendant la période de confinement du printemps. La Direction précise que ce remboursement ne se fera qu'au profit des seul·es agent·es ayant payé la cotisation de la cantine.

- **Situation sanitaire et sécurité des agent·es :**

La Direction est revenue sur la nécessité du respect des gestes barrières. Elle invite les agent·es à être vigilant·es sur certaines situations de relâchement notamment lors des pauses café. Elle demande aux

chef·fes de service de faire de la pédagogie sur le port du masque à tout moment de la journée.

Par ailleurs, s'il existe encore des besoins d'équipement en plexiglas, les chef·fes de service doivent les demander, des équipements sont encore disponibles à la Direction.

Nous sommes informé·es de la mise en place d'une Reférente COVID sur notre Direction, Martine ROUX (assistante de prévention), qui doit effectuer des audits complémentaires (signalisation, équipement en paroi, respect de mise à disposition des gels ...).

Le mardi 3 novembre se tiendra un CHS-CT « spécial COVID » lors de celui-ci, il devrait nous être précisé les process de circulation d'information en présence de cas COVID avéré ou suspecté, le ménage renforcé...

Sur la DDFiP 77, ce vendredi, il y avait 8 cas COVID et 9 cas contact.

Pas de cas grave à la connaissance de la Direction, les informations sont transmises rapidement par les chef·fes de service, pour le moment les statistiques sont en baisse, une petite baisse est également constatée au niveau régional sur les cas de COVID.

- **Comité Technique Local (CTL) du 6 novembre :**

Puisque les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules, la Direction convoque un CTL le vendredi 6 novembre avec pour sujet majeur la mise en œuvre des opérations liées au Nouveau Réseau de Proximité au 1^{er} janvier 2021.

Au regard du contexte sanitaire la Direction avait décidé de le tenir en audioconférence.

Devant l'importance des sujets, l'intersyndicale **Solidaires Finances Publiques 77**, CGT Finances Publiques 77, FO DGFIP 77 et CFDT Finances Publiques 77 a demandé à ce que celui-ci se tienne bien en présentiel en se limitant aux élu·es titulaires ou suppléant·es avec voix délibérative.

La Direction a accédé à notre demande et limitera également la représentation administrative.

De plus, à l'instar de ce qui a pu être fait au niveau national par notre organisation syndicale, **Solidaires Finances Publiques 77** a demandé au Directeur de suspendre toute instance et réforme au vu du contexte actuel.

Nous avons essuyé un refus de la Direction : « On est obligé de faire les choses... ».

Cette première audioconférence a été assez expéditive (1 heure), malgré les promesses du Président de la République et du Gouvernement, nous voyons bien que face à cette nouvelle situation liée à la crise sanitaire, la DGFIP n'est toujours pas prête.

La Direction se faisant le relais de la Direction Générale, c'est donc sur les chef·fes de service que reposeront les responsabilités et décisions.

Nous aurons régulièrement des points d'information sur la situation avec la Direction à un rythme hebdomadaire.

**Solidaires Finances Publiques 77 se tient à votre disposition
si vous avez des questions ou difficultés.**